



# UFR des sciences médicales

## DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE DE MEDECINE DE REEDUCATION

Il est créé par décision des Conseils des Universités de Bordeaux, Toulouse Ranguel et Limoges, à compter de l'année universitaire 2004-2005, un Diplôme Interuniversitaire de Médecine de rééducation.

### 1 - Objectifs de la formation

L'objectif du D.I.U. est d'assurer un standard de qualité élevée et homogène en rééducation et réadaptation à des médecins non spécialistes en Médecine Physique et de Réadaptation.

Cette formation s'appuie sur la validation des acquis professionnels des candidats, notamment dans le domaine de la médecine de rééducation et de réadaptation.

Elle doit permettre de créer des passerelles individualisées de réorientation de médecins généralistes ou spécialistes, palliant ainsi les aléas des cursus universitaires ou professionnels tout au long de l'activité médicale.

Elle a pour but de répondre aux besoins :

- De la Santé Publique définis par les pouvoirs publics comme les SROSS qui institutionnalisent des filières impliquant la MPR au sein des SSR,
- Des personnes handicapées jusqu'à leur réinsertion sociale et au-delà,
- Des structures médico-sociales.

### 2 - Responsables

Sur Bordeaux : **Docteur Bertrand GLIZE (MCU/PH)**

Service de Médecine Physique et Réadaptation

Hôpital Pellegrin Tastet-Girard

Place Amélie Raba-Léon

33076 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 79 55 46 – 05 57 57 56 48

Fax : 05 56 79 60 06

E-Mail : bertrand.glize@chu-bordeaux.fr

Sur Limoges : **Professeur Jean-Yves SALLE**

Département de Médecine Physique et de Réadaptation

C. H. U. Dupuytren

87042 Limoges Cedex

Sur Toulouse : **Professeur Philippe MARQUE**

Coordonnateurs locaux du DES de Médecine Physique et de Réadaptation.

## **Organisation Interuniversitaire :**

Le DIU est organisé par un Conseil Pédagogique paritaire qui comporte deux collèges :

- Un collège universitaire composé d'un enseignant titulaire de MPR, issu de chacune des trois universités participantes et désigné par le coordonnateur du D.E.S. de Médecine Physique et Réadaptation de chaque Faculté de Médecine constituante,
- Un collège professionnel composé de médecins spécialistes de MPR de l'inter région, désignés par le Président de la FEDMER (Fédération Française de Médecine Physique et de Réadaptation).

Les membres du Conseil Pédagogique sont désignés pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Pédagogique est présidé par un membre du collège universitaire élu par l'ensemble des membres du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité.

## **3 - Organisation de la formation :**

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **5** et le maximum à **15** pour l'université de Bordeaux.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de **2 ans** et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique et pratique :**

Le volume horaire annuel de **l'enseignement théorique** est de **80 heures**.

- La première année est consacrée à l'étude des bases théoriques, des bilans et évaluations, des techniques de rééducation, des techniques de réadaptation et de leur mise en œuvre.
- La seconde année est consacrée à l'étude des déficiences, incapacités d'origine cardio vasculaire et respiratoire, neurologique, ostéo-articulaire et propres à l'enfant.

Les enseignements théoriques sont inter-régionaux et nationaux sous forme de séminaires.

Le programme des enseignements est annexé au présent règlement.

- **3-4 Stages\* :**

Au minimum deux stages de 15 jours consécutifs par année universitaire dans des services différents de la spécialité et au maximum 4 semestres dans au moins 2 services de Médecine Physique et de Réadaptation différents.

L'enseignement pratique peut s'effectuer dans les différentes structures pratiquant la médecine physique et de réadaptation reconnues formatrices par le coordonnateur régional de la spécialité.

*\*les stages donnent lieu à convention.*

## **4 - Conditions d'inscriptions**

Sont admis à s'inscrire, après autorisation du responsable de l'enseignement :

- a) Les docteurs en médecine français et des pays de l'Union européenne qui justifient d'au moins deux années d'exercice professionnel,

- b) Les médecins ressortissants de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne et ayant des titres en équivalence des éléments ci-dessus.

Les candidats doivent fournir à l'inscription :

- Un curriculum vitae détaillé décrivant les parcours et expériences professionnelles,
- Une lettre de motivation précisant le projet professionnel,
- Le diplôme requis pour accéder à la formation.

Le dossier de candidature est adressé au Directeur de l'enseignement qui le soumet au comité pédagogique en vue de l'établissement d'un contrat individuel de formation.

*Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).*

## 5 - Coût de la formation

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **800 € /an**,
- Reprise d'études financée : **1 200 € /an**

*Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.*

## 6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions (1 session d'examen et une session de rattrapage en cas d'échec).

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Un contrôle des connaissances est organisé à la fin de la 1ère année.

Seuls sont admis à se présenter les candidats autorisés par le Directeur de l'enseignement après contrôle de leur assiduité.

**L'examen de fin de 1ère année** consiste en une épreuve écrite anonyme d'une durée de 2 heures comprenant deux questions rédactionnelles notées chacune de 0 à 20, portant sur l'ensemble du programme théorique dispensé au cours de l'année.

**Pour être admis en 2ème année** de l'enseignement, le candidat doit avoir obtenu au moins 20 à la somme des notes des deux épreuves (moyenne générale).

Une seconde session d'examen est organisée dans un délai maximum de 4 mois.

L'examen de fin de 1ère année est organisé à l'échelon régional ou inter-régional.

Les sujets de l'épreuve écrite anonyme sont choisis par le directeur de l'enseignement du D.I.U. de médecine de rééducation.

Le jury est constitué du comité pédagogique et le cas échéant, de trois membres ayant participé à l'enseignement désigné par le directeur de l'enseignement du D.I.U. Le jury est présidé par le directeur de l'enseignement du D.I.U.

Seuls sont admis à participer aux épreuves les candidats ayant validé l'examen final de 1ère année et autorisés par le Directeur de l'enseignement après contrôle de l'assiduité.

### L'examen de fin d'année consiste en :

- Une épreuve écrite anonyme (deux questions rédactionnelles) notée de 0 à 20, portant sur l'ensemble du programme théorique dispensé au cours de l'année,
- Une épreuve pratique sous forme d'un dossier clinique noté de 0 à 20.

Les sujets de l'épreuve écrite anonyme sont choisis par le Directeur de l'enseignement du D.I.U. Une seconde session d'examen est organisée dans un délai maximum de 4 mois. Le lieu de l'examen est décidé par le conseil pédagogique chaque année.

Le jury est constitué du comité pédagogique et le cas échéant, de 3 membres ayant participé à l'enseignement désignés par le directeur de l'enseignement du D.I.U. Le jury est présidé par le directeur de l'enseignement du D.I.U.

- **6-3 : Validation :**

Pour valider le D.I.U., il est nécessaire d'obtenir une note égale au moins à 20 à la somme des notes des deux épreuves (moyenne générale).

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

En cas de non validation des épreuves, le candidat est autorisé par le directeur de l'enseignement à suivre une année de redoublement.

### 7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil de l'UFR 1 du 14/02/2005  
Conseil d'Administration du 10/03/2005

Modification :

**Modifications** : Conseil de l'U.F.R. 1 du 14/04/2009  
C.E.V.U. du 26/05/2009

**Changement de responsable et modifications :**

Conseil UFR Sciences Médicales du 14/09/2020  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2020  
**(Version 3)**

## **ANNEXE**

### **PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS**

#### **PREMIERE ANNEE :**

##### **Bases théoriques :**

Objectifs et Méthodologie de la Médecine de rééducation  
Mécanismes de développement du handicap

##### **Bilans et explorations fonctionnelles :**

Bilans articulaires, musculaire, de la sensibilité, des fonctions supérieures, des conduites comportementales.  
Bilans fonctionnels : échelles.

##### **Moyens thérapeutiques :**

Kinésithérapie, Ergothérapie, Physiothérapie, orthophonie  
Appareillage et aides techniques  
Techniques de réinsertion des personnes handicapées. Les structures sanitaires et médico-sociales. Maintien à domicile.  
Mise en œuvre.

#### **DEUXIEME ANNEE :**

##### **Déficiences, Incapacités d'origine neurologique :**

Système nerveux central  
Système nerveux périphérique  
Muscles  
Pathologie périnéo-sphinctérienne.

##### **Déficiences, incapacités d'origine ostéo-articulaire :**

Pathologie non traumatique  
Pathologie traumatologique de l'adulte. Brûlures. Pathologie liée à la pratique sportive.  
Amputés.

##### **Déficiences, incapacités d'origine cardio-vasculaire et respiratoire :**

Désadaptations  
Coronariens  
Vasculaires  
Syndromes restrictifs, obstructifs et mixtes.

##### **Déficiences, incapacités propres à l'enfant et aux personnes âgées :**

Système nerveux. IMC.  
Malformations, congénitales des membres  
Appareil locomoteur. Déviations rachidiennes.  
Affections génétiques.  
Polyhandicapés.  
Vieillesse et handicap. Problèmes spécifiques des déficiences et incapacités des personnes âgées.